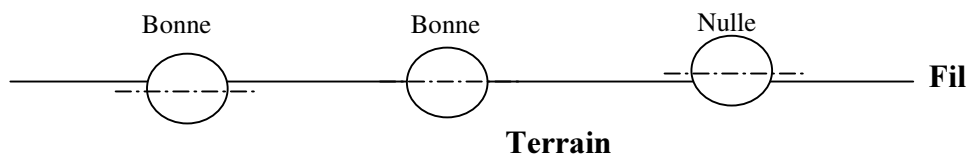




REGLEMENT FEMININ GENEVE - HAUTE-SAVOIE



- 1 . Chaque équipe est composée de 2 joueuses du même club (ou A.C.G.P.) possédant la licence de l'année en cours.
- 2 . Les tenues de club (ou identiques) sont obligatoires.
- 3 . La compétition se déroule en 2 groupes. 1 groupe de 16 équipes genevoises qui rencontre le groupe de 16 équipes françaises selon tirage au sort effectué sur place avant le début des jeux. Chaque équipe disputera 9 parties contre 9
- 4 . Le terrain est fixé d'avance. Les parties se jouent sur les terrains numérotés de 1 à 16.
- 5 . Les parties se jouent en doublettes; elles auront une durée entre 38 et 42
- 6 . Le concours débute à 8H30 précises.
- 7 . Il est interdit de fumer sur les terrains.
- 8 . Le but ne sera lancé qu'une seule fois. S'il n'est pas réglementaire, l'équipe adverse le placera où elle le désire, entre 6 et 10 mètres, à 50 cm des bords du terrain et à 1 mètre du fond.
- 9 . Le but ou les boules sortant du cadre seront considérés comme nuls.



- 10 . Lorsque retentit la sonnerie, si le but a été lancé, la mène devra se terminer.
- 11 . Après chaque partie, les deux chefs d'équipe se présenteront à la table pour annoncer le résultat.
- 12 . Attribution des points :

Partie gagnée :	3 points
Partie nulle :	2 points
Partie perdue :	1 point
- 13 . A la fin des 9 parties et après classement dans chaque groupe, la 1^{ère} du groupe Genève rencontrera la 1^{ère} du groupe Haute-Savoie pour la 1^{ère} et 2^{ème} place, la 2^{ème} du groupe Genève rencontrera la 2^{ème} du groupe Haute-Savoie pour la 3^{ème} et 4^{ème} place.
- 14 . Les équipes suivantes seront classées selon les points obtenus, tous groupes
- 15 . Pour tous les autres points, le règlement international sera appliqué.
- 16 . Tous les cas non prévus seront tranchés par les responsables de la table de marque.

DU FAIR-PLAY S.V.P.